

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FEVRIER 2026

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

Elus :	15
En fonction :	14
Présent(s) :	10
Absent(s) :	4
Excusé(s) :	2
Représenté(s) :	2

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoint

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Représenté
Fanny ECKERT	Absente
Andrée GOCKER	Présente
Aurélie MAULER	Représentée
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Présent
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION

Aurélie MAULER donne procuration à Fanny OSTER

Eric DUBERTRAND donne procuration à Alain
KLEINDIENST

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-MICHEL HERRSCHER

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

Jeudi 29 janvier 2026

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 3 – Urbanisme
- 4 – Forêt communale : Bilan de l'activité 2025 et budget prévisionnel 2026
- 5 – Ratification des servitudes- Vente consorts Steinle et SCI le Mandelberg
- 6 – Renouvellement des lignes directrices de gestion en matière de gestion des Ressources Humaines
- 7 – Informations et divers

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Jean-Michel HERRSCHER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Celui-ci constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le Maire évoque le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2026.

Le Conseil Municipal :

ADOpte le procès-verbal du 13 janvier 2026.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3 – Urbanisme

Type	N° de dossier	Nom du Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Date de dépôt
DP	068 209 26 00003	MEYER Gérard	11 rue du Professeur Edouard Greiner	Rénovation toiture et suppression cheminée	27/01/2026
DP	068 209 26 00004	BLANCK Philippe	6 rue du Château	Ravalement de façades, remplacement porte de garage, suppression portillon et création d'un muret	29/01/2026

4 - Forêt communale – Bilan de l'activité 2025 et budget prévisionnel 2026

Monsieur Saul JACOB, Technicien Forestier Territorial de l'Office National des Forêts, présente le bilan de l'activité 2025 ainsi que le budget prévisionnel 2026 :

Bilan 2025	
Recettes	Montants HT
Bois	8055€

Chasse	1385€
Total recettes	9440 €
Dépenses	Montants HT
Travaux d'exploitation	1973 €
Travaux patrimoniaux	3473 €
Frais de garderie	622 €
Divers	126 €
TOTAL	6194€
SOLDE	3246€

Budget prévisionnel 2026	
Recettes	Montants HT
Bois	30 000 €
Chasse	1385 €
Total recettes	31 385 €
Dépenses	Montants HT
Travaux d'exploitation	19 549 €
Travaux patrimoniaux	5689 €

Frais de garderie	512 €
Divers (contribution à l'Ha)	126 €
Total dépenses	25 876 €
Solde	5509 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JACOB et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

APPROUVE le bilan financier 2025,

APPROUVE le budget prévisionnel 2026 ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

5 – Ratification des servitudes - Vente consorts Steinle et SCI le Mandelberg

Le maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal l'a autorisé par une délibération en date du 3 décembre 2024 à signer un acte de vente avec les consorts STEINLE et la SCI le Mandelberg. Cette vente a été signée chez Maître Thuet le 7 octobre 2025. A l'issue, le juge du livre foncier a demandé une délibération complémentaire concernant les servitudes constituées dans l'acte de vente et non visées dans la délibération initiale.

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-12-03-09 du 3 décembre 2024 autorisant la cession de parcelles – Chemin du Mandelberg- Place des fêtes,

VU l'acte de vente en date du 7 octobre 2025 signé chez Maître THUET au profit des consorts STEINLE et de la SCI le Mandelberg ;

VU que la délibération n°2024-12-03-09 du 3 décembre 2024 ne visait pas l'intégralité des servitudes mentionnées dans l'acte de vente,

ENTENDU les explications du maire qui lit la partie de l'acte de vente relatif aux servitudes,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à constituer au sein de l'acte de vente susmentionné, sans indemnités de part et d'autre, une servitude de passage et une servitude de tous réseaux secs et humides,

- Ratifie toutes les servitudes créées et dont toutes les modalités d'exercice sont détaillées dans l'acte de vente du 7 octobre 2025,
- Charge le maire de l'exécution de la présente.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

6 – Renouvellement des lignes directrices de gestion en matière de gestion des Ressources Humaines

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 413-1 et suivants ;

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, et notamment son titre Ier ;

VU la consultation du comité social territorial,

VU les lignes directrices de gestion en vigueur approuvées en date du 9 juin 2022.

CONSIDERANT qu'il convient de les renouveler afin d'assurer leur continuité et leur adaptation aux évolutions de l'organisation et des besoins du service ;

CONSIDERANT qu'elles ont été élaborées dans le respect des principes d'égalité, de transparence et de prévention des discriminations ;

ENTENDU les explications du maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Approuve les lignes directrices de gestion annexées à la présente délibération pour une durée de 6 ans à compter du 15 février 2026.
- Dit que le maire est chargé de la mise en œuvre des présentes lignes directrices de gestion et de leur communication aux agents par tout moyen approprié.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

7 – Informations et divers

- Philippe Blanck demande si les caniveaux des chemins de vigne seront nettoyés prochainement. Le maire répond qu'un balayage va être fait prochainement.
- Noëlle Abega demande si une réponse a été donnée pour le marché du jeudi sur la Place des Fêtes. Le maire répond que Mme Ponton a été reçue en mairie et une proposition lui a été faite. L'emplacement proposé lui convenait mais elle ne souhaite s'installer le lundi à Mittelwihr.
- Philippe Blanck demande si le panneau passage piéton clignotant sera prochainement fonctionnel. Jean-Michel Herrscher dit que pour le moment la priorité est de repeindre les passages piétons sur l'ensemble de la route du Vin et qu'il prévoit de rencontrer la CEA pour rediscuter de la sécurité en général sur la Route du Vin.

Ouverture de séance à 19h
Levée de séance à 20h15

Le Maire
Alain KLEINDIENST

